SESSION 2016
Métropole - Réunion

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
E7-1 EPREUVE INTÉGRATIVE

Option : Développement, animation des territoires ruraux

Durée : 240 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 17 pages

SUJET

La situation
« Les Bains Douches » est une scène musicale qui existe depuis plus de trente ans. Située à Lignières au sein de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher, dans le département du Cher en région Centre-Val de Loire, elle est gérée par l'association « Les Bains Douches ».
Elle propose une programmation de 25 à 30 spectacles par an, ainsi que le festival « L'air du temps » qui a fêté en mai 2016 sa 25ème édition. Lieu de diffusion, elle est également un lieu de soutien à la création artistique (résidences d'artistes, production de spectacles), d'échanges et de débats, qui accompagne les artistes et participe à l'animation et au développement local. Rénovée en 2011, la salle compte actuellement 209 places assises.

Le contexte
Enjeux majeurs de l'animation et du développement des territoires ruraux, la culture et l'accès à la culture nécessitent la mise en œuvre d'actions coordonnant les différents acteurs du secteur en permettant, notamment, l'élargissement des publics.
Dans cet objectif, « Les bains Douches » souhaitent, en partenariat avec des acteurs locaux, développer leur offre culturelle, séduire de nouveaux publics.

Votre mission
Au sein de l'association « Les Bains Douches », votre mission est de mettre en œuvre des actions permettant le développement de la structure sur un territoire élargi et notamment auprès de nouveaux publics.

QUESTIONS

1 – Analyser la contribution des « Bains Douches » à l'animation et au développement du territoire rural.

2 – Proposer une méthode de projet permettant d'atteindre l'objectif d'élargissement des publics à l'échelle de la communauté de communes.

3 – Sélectionner un nouveau partenaire financier susceptible de soutenir ce projet (en justifiant votre choix) et proposer un argumentaire visant à le convaincre de soutenir l'action.

4 – Proposer une piste possible de développement de la structure, qui engage un partenariat avec une autre structure culturelle, à l'échelle de la région Centre – Val de Loire.

LISTE DES DOCUMENTS

Document 1 : Données cartographiques

Document 2 : Données démographiques, Extraites du site insee.fr

Document 3 : Communauté de communes « Arnon Boischaut Cher » - Extrait des statuts et du rapport d'activité

Document 4 : Le Pôle Régional Chanson, Extrait du site des Bains Douches

Document 5 : La politique culturelle en région Centre Val de Loire*,* Cadre d'intervention de la région Centre pour le développement territorial de la culture

Document 6 : Extraits de la convention quadriennale d'objectifs Scène de Musiques Actuelles - Les Bains-Douches - 2015 / 2018

Document 7 : Démocratisation culturelle, diversité culturelle, cohésion sociale, Extrait du site du ministère de la culture

Document 8 : Présentation des structures appartenant aux réseaux, programmes et labels du spectacle vivant sur la Région Centre-Val de Loire, Extraits des sites internet des structures présentées

Document 9 : Fréquentation des Bains Douches 2014-2015, source inconnue

Document 10 : Article de presse, Le Berry, 27 mai 2015

DOCUMENT 1

Données cartographique

Région Centre-Val de Loire

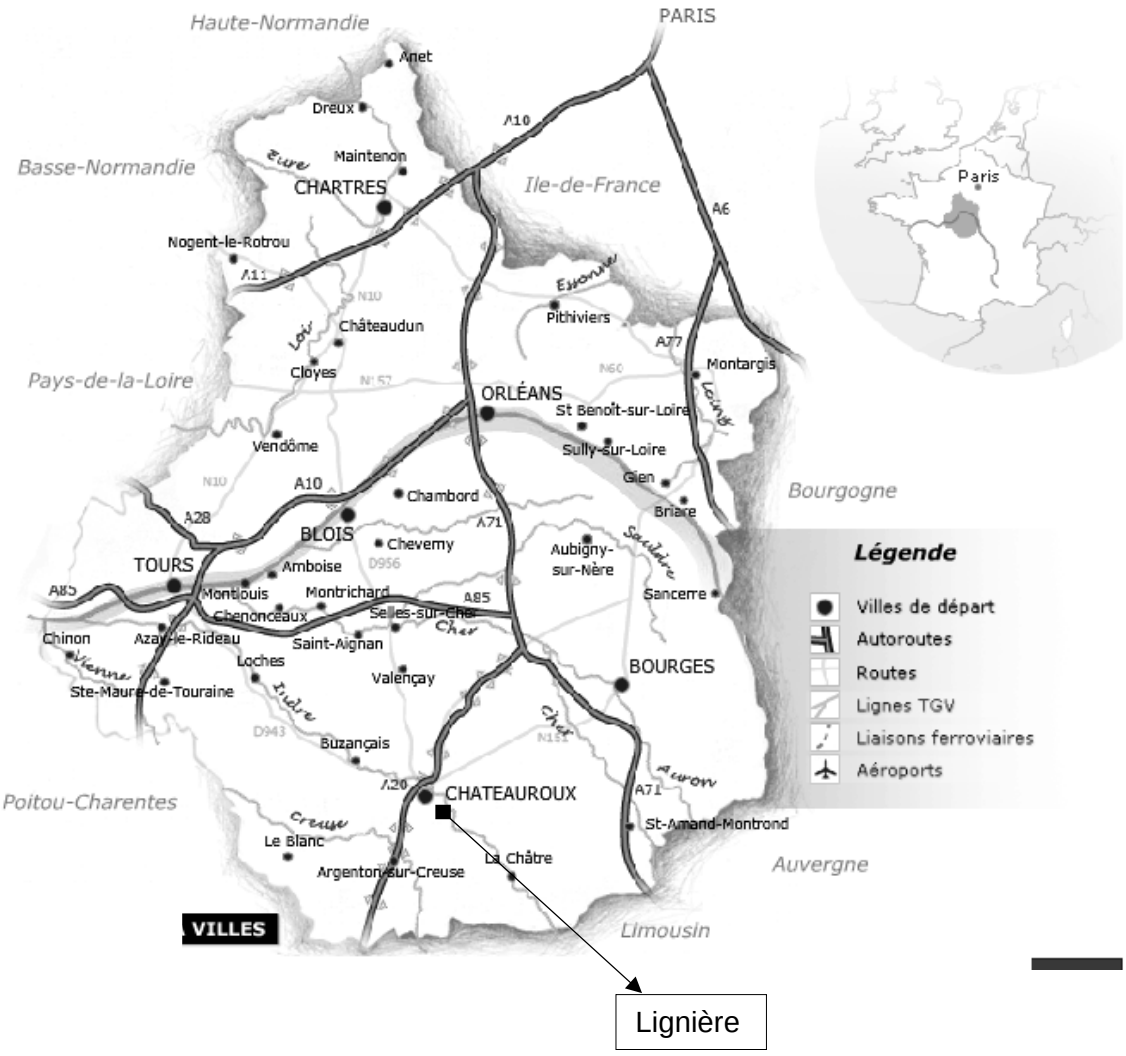

http://www.visaloire.com/ - site de l'OT de la région Centre-Val de Loire

DOCUMENT 1 (suite)

Département du Cher

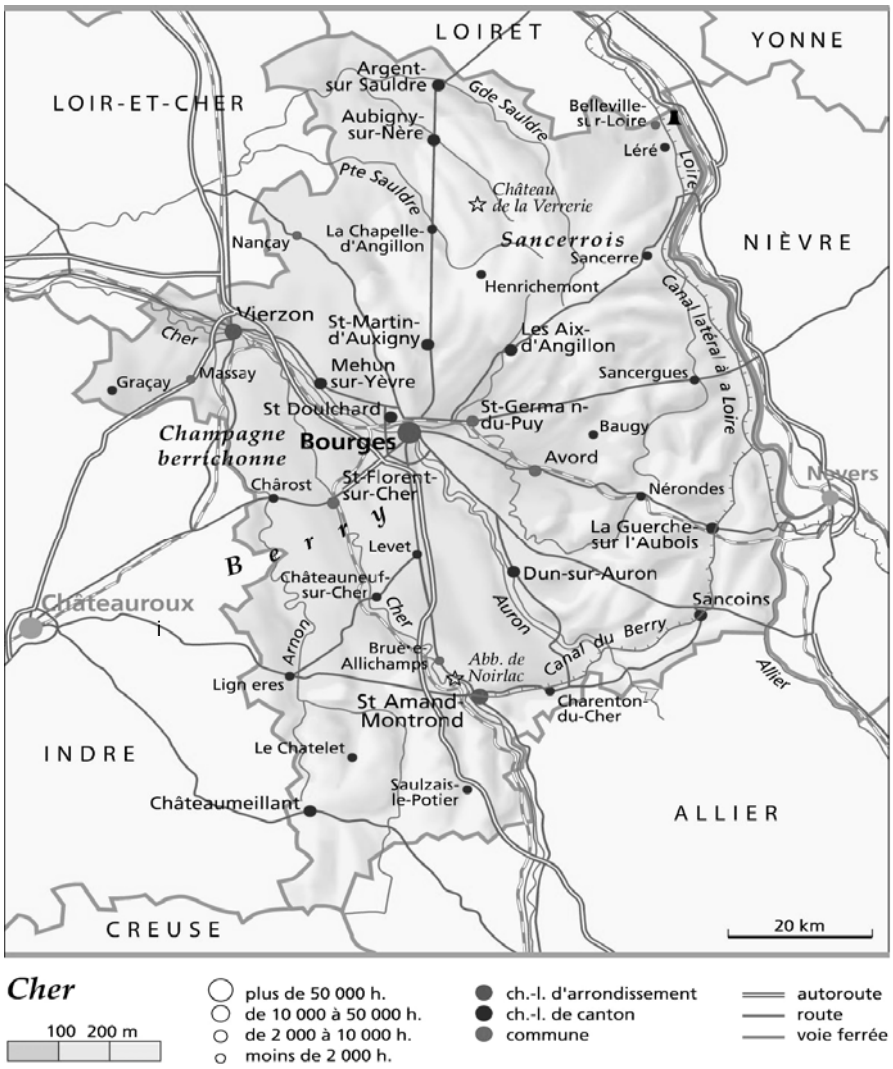

Site du Larousse 2015

DOCUMENT 2

Données démographiques

Population par tranche d'âge : Département du Cher

	2012	%	2007	%
Ensemble	311 897	100	314 600	100
0 à 14 ans	51 240	16,4	52 439	16,7
15 à 29 ans	47 530	15,2	49 305	15,7
30 à 44 ans	54 764	17,6	61 035	19,4
45 à 59 ans	66 105	21,2	68 100	21,6
60 à 74 ans	55 750	17,9	50 289	16,0
75 ans ou plus	36 508	11,7	33 433	10,6

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

DOCUMENT 2 (suite)

Population par tranche d'âge : CC Arnon Boischaut Cher

	2012	%
Ensemble	8 302	100
0 à 14 ans	1 377	16,6
15 à 29 ans	970	11,7
30 à 44 ans	1 443	17,4
45 à 59 ans	1 811	21,8
60 à 74 ans	1 634	19,7
75 ans ou plus	1 062	12,8

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Communauté de Communes Arnon-Boischaut-Cher

Commune	Nombre d'habitants	Densité
Châteauneuf-sur-Cher	1481	67
La Celle-Condé	208	6.7
Chambon	164	12
Chavannes	187	7.8
Corquoy	240	11
Crézançay-sur-Cher	64	8.4
Lapan	190	18
Levet	1373	53
Lignières	1423	65
Montlouis	107	5.6
Saint-Baudel	270	9
Saint-Loup-des-Chaumes	303	16
Sainte-Lunaise	21	1.5
Saint-Symphorien	129	14
Serruelles	58	7.7
Uzay-le-Venon	410	12
Vallenay	704	27
Venesmes	862	27
Villecelin	108	12
TOTAL	8302	20

Statistiques 2012, site de l'INSEE

Ménages selon la CSP en 2012 : CC Arnon-Boischaut-Cher

	Nombre de ménages	%	Population des ménages	%
Ensemble	3 797	100	8 080	100
Agriculteurs exploitants	173	4,6	474	5,9
Artisans, commerçants, Chefs d'entreprise	157	4,1	418	5,2
Cadres professions intellectuelles supérieures	146	3,9	450	5,6
Professions intermédiaires	356	9,4	864	10,7
Employés	258	6,8	611	7,6
Ouvriers	792	20,9	2 051	25,4
Retraités	1 802	47,5	2 996	37,1
Autres personnes sans activité professionnelle	111	2,9	217	2,7

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

DOCUMENT 3

Communauté de communes « Arnon Boischaut Cher » - Extrait des statuts et du rapport d'activité

EXTRAIT DES STATUTS

Article 1er : **Constitution**
Il est formé entre les communes de La Celle-Condé, Chambon, Châteauneuf sur Cher, Chavannes, Corquoy, Crézançay sur Cher, Lapan, Levet, Lignières, Montlouis, Saint Baudel, Saint Loup des Chaumes, Sainte Lunaise, Saint Symphorien, Serruelles, Uzay le Venon, Vallenay, Venesmes et Villecelin, une communauté de communes qui prend la dénomination de « Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher ».

Article 2 : **Objet de la communauté**
La communauté a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement. Dans ce but, la communauté de communes exercera les groupes de compétences suivants pour la conduite d'actions communautaires.

Groupe de compétences obligatoires
1 - 1 Aménagement de l'espace.
1 - 2 Actions de développement économique et touristique.
Groupe de compétences optionnelles
2 - 1 Protection et mise en valeur de l'environnement.
2 - 2 Voirie.
2 - 3 Construction entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs.
2 - 4 Mise en place de structures pour la petite enfance, l'enfance, et la jeunesse (centre de loisirs, crèche…).
2 - 5 Création de zones éolienne et photovoltaïque.
2 - 6 Études, états des lieux et diagnostics, rédaction de projets de développement culturel pour le territoire de la communauté de communes, évaluation des actions culturelles d'intérêt communautaire.
2 - 7 Mise en œuvre d'actions culturelles reconnues d'intérêt communautaire, signé avec le Département du Cher ou la Région Centre.
2 - 8 Compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du CGCT.
[...]

EXTRAIT DU RAPPORT D'ACTIVITE

[...]
Bilan 2014
Le fait à retenir, au-delà d'événements ponctuels, est la mise en place **de structures de partenariats**.
Trois associations œuvrent sur notre territoire dans des domaines différents, avec des impacts différents mais de façon significative :
Les Bains Douches**,** haut lieu incontournable de l'action culturelle de notre territoire ;
Musique en Boischaut Marche**,** association pivot pour non seulement l'apprentissage mais aussi la promotion de la musique ;
La compagnie du « Mot-Coeur », récente association (2013) qui se fixe comme objectif de produire, présenter, promouvoir le spectacle vivant sous toutes ses formes et de mener des actions de formation.

Le processus de partenariat est engagé de façon significative avec ***Les Bains Douches*** : nous souhaitons, avec eux, développer des actions vers les écoles, favoriser les spectacles « hors les murs » et participer au comité de suivi avec la DRAC, le Conseil Départemental et la Région.

DOCUMENT 3 (suite)

Moments forts

Les Bains Douches

- 35 artistes en spectacle, une vingtaine pour le festival de l'Air du temps
- Les résidences de création où les artistes vont à la rencontre des habitants
- Les « *Rendez-vous particuliers* » : lectures musicales et/ou théâtralisées
- Concerts à la ferme
- Atelier de sensibilisation au spectacle vivant (pour les 15/20 ans)
- Ateliers/parcours artistiques auprès des écoles/collèges/lycées (Sensibilisation au *soundpainting*(1) : improvisation musicale et corporelle, Découverte des métiers du spectacle)
- Tournée d'automne de la pièce « Les Agricoles »

La compagnie du « Mot-Coeur »

- Stages enfants (février, Pâques, juillet, août, Toussaint à Châteauneuf et à Lignières)
- Prestations : lundi de Pâques (spectacle de rue), foire aux ânes
- Représentations Théâtre (Communes de Lignières et de Chavannes)

Opéra de Tours

Organisé par la communauté de communes, *l'Orchestre Symphonique de la Région Centre Tours* s'est produit à Levet pour un concert (Dvorak et Mozart). Le succès de cette prestation a été d'autant plus grand que les écoles de Levet, Bigny et Uzay le Venon ont pu bénéficier d'une prestation pédagogique d'un professionnel de l'opéra de Tours (140 jeunes ont pu assister à la Générale). Ainsi, en comptabilisant tous les spectacles pour lesquels la communauté de communes était fortement impliquée, ce sont près de 900 personnes et 200 enfants qui ont pu bénéficier de ces actions culturelles.

(1) Le Soundpainting est un langage de signes, universel et multidisciplinaire, permettant la composition en temps réel, pour les musiciens, les comédiens, les danseurs et les artistes visuels (http://www.soundpainting.com)

DOCUMENT 4

Le Pôle Régional Chanson

QU'EST-CE QUE LE POLE CHANSON ?

Lieu de référence pour la chanson en Région Centre, la scène ligniéroise assure depuis 2001, à la demande du conseil régional du Centre, une mission de développement de la chanson.
Conseiller les équipes artistiques et les lieux, aider à la professionnalisation, soutenir la création, favoriser la diffusion, développer l'éducation artistiques, sensibiliser les publics, sont les éléments essentiels du Pôle Régional Chanson.

Le Pôle Régional Chanson va renforcer le travail en synergie des Bains-Douches avec les lieux de diffusion implantés sur le territoire de la Région Centre.

http://www.bainsdouches-lignieres.fr/bainsdouches-pole-chanson-5.html

DOCUMENT 5

La politique culturelle en région Centre Val de Loire

Parmi les trois grands domaines d'intervention culturelle de la Région Centre-Val de Loire, sa politique des publics vise à favoriser le développement d'une offre culturelle et artistique de qualité et diversifiée sur l'ensemble du territoire régional ainsi que le meilleur accès de tous à la culture.

Le présent cadre d'intervention constitue l'un des instruments majeurs de cette politique.

Il vise à encourager les acteurs publics et associatifs locaux à développer une offre artistique aussi structurée que possible, en milieu rural et dans les petites villes de la région.

Les dispositifs qu'il organise à cette fin sont adaptés aux différentes formes d'organisation de l'offre culturelle et artistique territoriale :
- le soutien aux Projets Artistiques et Culturels de Territoire (P.A.C.T.),
- le soutien aux théâtres de ville,
- le soutien aux associations remplissant une mission de développement culturel à l'échelle départementale ou interdépartementale,
- le soutien à l'équipement des structures ayant une activité de diffusion artistique sous chapiteau.

Depuis qu'elles ont été érigées en collectivités territoriales, les régions se sont vu confier par la loi une compétence obligatoire pour l'aménagement et la planification de leur territoire et une compétence générale facultative pour la promotion du développement culturel.

C'est à la croisée de ces missions que la région Centre-Val de Loire a fait du développement territorial de la culture l'un des objectifs prioritaires de sa politique culturelle, en vue de favoriser l'égal accès de tous à la culture.

En créant le dispositif des Projets Artistiques et Culturels de Territoire, dits « P.A.C.T. Région Centre-Val de Loire », le présent cadre d'intervention entend marquer une nouvelle avancée significative de la politique régionale en matière de développement territorial de la culture et faire de ce dispositif un élément de structuration de la politique culturelle locale à l'échelon d'une ou plusieurs communautés de communes, des Parcs naturels régionaux, des groupements de communes ayant passé des conventions entre elles ou d'une association œuvrant sur un territoire intercommunal.

Inscrite dans le cadre de l'élaboration du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (S.R.A.D.D.T.) du Centre, cette réflexion s'appuie sur les débats menés et qui portaient notamment sur l'aménagement culturel du territoire, la formation, le soutien à la création et le patrimoine.

DOCUMENT 5 (suite)

5 axes prioritaires ont été retenus :

- la poursuite de l'irrigation et de l'aménagement culturel du territoire régional, notamment sur les territoires ruraux, prenant en compte la spécificité des territoires et favorisant la solidarité entre les acteurs ;
- la notion de projet artistique et culturel à l'échelle d'un territoire et la diversité de l'offre culturelle. Le contenu de ce projet s'inscrit très logiquement dans la continuité des manifestations soutenues au titre du cadre d'intervention précédent mais s'articule également autour de nouveaux axes d'intervention :
  - la conquête de nouveaux espaces pour la culture, dont l'entreprise et les lieux du patrimoine,
  - la conquête de nouveaux publics dont les publics empêchés (1), les publics en difficulté sociale et celui des actifs au sein des entreprises,
  - la diffusion des compagnies et ensembles portés ou soutenus par la Région,
  - la présence des artistes dans les territoires ;
- l'implication des artistes et des citoyens dans la vie culturelle locale ;
- le développement d'une politique culturelle à l'échelon intercommunal ;
- la mise en résonnance des outils et dispositifs régionaux pour la structuration des politiques culturelles locales, notamment la mise en cohérence de la politique de création et de diffusion sur le territoire régional.

(1) « Publics empêchés », « publics spécifiques », « publics précaires », « publics en difficulté », les euphémismes sont nombreux pour qualifier les publics éloignés d'un accès à la culture que ce soit pour des raisons physiques, psychologiques ou sociologiques. Derrière ces appellations existent des dispositifs en faveur de la démocratisation culturelle et de l'élargissement des publics qui requièrent des mesures spécifiques, des adaptations in situ, des collaborations complexes pour être opérants. (Marie-Christine Bordeaux, Lisa Pignot, L'observatoire, n°32, avril 2007)

Source : Cadre d'intervention de la région Centre pour le développement territorial de la culture, Délibération DAP n°11.04.02 du 29 septembre 2011

DOCUMENT 6

Extraits de la convention quadriennale d'objectifs Scène de Musiques Actuelles – Les Bains-Douches - 2015 / 2018

Ville de Lignières

[…]

Préambule

[…] le soutien public apporté aux Scènes de Musiques Actuelles prend en compte l'enjeu artistique et culturel que constituent pour les collectivités des démarches qui recouvrent des pratiques larges et intègrent des objectifs d'éducation artistique, de novation et de recherches musicales :

- la responsabilité, l'indépendance artistique et le professionnalisme des équipes dans le cadre de gestion adaptée des missions ;
- l'accueil des publics dans toute leur diversité et le soutien aux pratiques amateurs, qui contribuent fortement au renforcement du lien social ;
- l'inscription de ces lieux dans la dynamique plurielle (artistique, culturelle et commerciale) du secteur des musiques actuelles, nécessaire à l'émergence et au développement de nouveaux talents.

[…]

Les objectifs généraux de l'association sont de donner une dimension culturelle à une petite ville et à un territoire touché économiquement, en proposant aux publics les plus larges et les plus variés une diffusion artistique de qualité. Cette action culturelle est conduite dans un souci permanent de liens avec les habitants, avec un engagement territorial fort. […]

Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles [les partenaires] joignent leurs efforts :

- pour soutenir et développer le projet artistique et culturel porté par l'association « Les Bains Douches », qui gère l'équipement Les Bains Douches ;
- pour favoriser son rayonnement territorial tant au plan local et régional qu'au plan national, au titre desquels Les Bains Douches est identifié aux Scènes de Musiques Actuelles (SMAC).

La Région Centre – Val de Loire apporte un soutien spécifique au « Pôle régional chanson » dans le cadre de sa mission de « pôle de ressources » auprès des structures culturelles et d'accompagnement des artistes dans le domaine de la chanson en région. […]

DOCUMENT 6 (suite)

Il s'agit de déterminer comment le projet porté par l'association entend contribuer : […]

- à la complémentarité et au développement des collaborations avec les structures de diffusion et de production de la région (SMACs, scènes nationales, conventionnées ou théâtres de villes et saisons municipales …) ;
- au développement du rôle de lieu-ressources en lien avec les communautés de communes et leur contrat culturel de territoire notamment en ce qui concerne l'éducation artistique (diffusion de spectacle jeune public et projets avec L'Éducation Nationale dans l'idée de construire un parcours acteurs/spectateur).

[…]

Objectifs opérationnels de l'association

Diffusion : la priorité des Bains Douches est d'accueillir à la fois des artistes émergents, à découvrir et soutenir, et des artistes reconnus contribuant à attiser la curiosité et à fidéliser le public :

- dans la salle (40 à 45 spectacles/an) : la priorité est portée sur une politique tarifaire adaptée au territoire et facilitant l'accessibilité de tous les publics (notamment intergénérationnel) dans les meilleures conditions. Essentiellement dédiée à la chanson, la diffusion n'exclut pas des passerelles vers d'autres arts (théâtre, danse, image ...) ;
- organisée avec les partenaires locaux (2 à 5 spectacles/an) : accueil (en coréalisation d'organismes d'enseignement musical) pour des auditions publiques ou concert, invitation à des manifestations, rencontres artistiques autours d'un projet d'artiste ;
- « hors les murs » : organisation de spectacles en divers lieux de la ville, de concerts à la ferme ou sur le territoire de la communauté de communes. Coréalisation de spectacles en partenariat avec des structures culturelles voisines.

Création et soutien aux émergences : le choix affirmé d'accompagner les artistes (notamment émergents) au plus près dans leur développement, leur évolution artistique donne du sens à l'activité de soutien à la chanson et aux musiques populaires d'aujourd'hui, en alternative au formatage, au marché :

- résidences, productions/coproductions (30 à 35 jours/an) : permet d'offrir aux projets artistiques des conditions techniques professionnelles permettant la création de spectacles. Chaque fois que possible, un volet d'action culturelle sera proposé (répétition publique, atelier de pratique, concert ...) ;
- filages(1), répétitions (10 à 15 jours/an) : ces accueils permettent d'effectuer une création lumière, une mise en espace ...

Action culturelle et accompagnement des pratiques : inscrit dans son environnement, le lieu a le souci permanent du lien avec les habitants, la formation du spectateur, la circulation des publics, l'éducation culturelle dès l'enfance :

- action culturelle/éducation artistique et culturelle (5 à 10 actions/an) : sensibilisation au spectacle vivant, ateliers de pratique artistique en lien avec l'Éducation Nationale, travail de sensibilisation à destination des publics empêchés, en situation de handicap ...
- atelier chanson : travail, sur un répertoire contemporain et patrimonial, d'interprétation, de transmission d'émotions, d'appropriation d'une chanson par son interprète.

(1) Filage : répétition en continu d'une pièce de théâtre (Le Robert illustré, 2013)

DOCUMENT 7

Démocratisation culturelle, diversité culturelle, cohésion sociale

« Culture au pluriel »

Favoriser l'accès du plus grand nombre aux œuvres de l'art et de l'esprit fonde une des missions premières du ministère de la culture et de la communication (MCC). À côté de ses missions régaliennes de préservation du patrimoine et de soutien à la création artistique, le MCC s'est donné des missions de démocratisation culturelle et d'élargissement des publics qui l'ont amené à étendre son champ d'intervention en multipliant les offres culturelles pour tous, en prenant en compte les cultures actuelles et celles qui correspondent à des revendications identitaires et culturelles de groupes se considérant comme minoritaires.

L'élargissement des publics : la question des publics dits « empêchés »

Il y a quarante ans avec André Malraux, la volonté de démocratisation culturelle s'incarnait dans les maisons de la culture, qui devaient offrir à tous la possibilité d'accéder directement aux œuvres. Cette volonté reposait sur le credo suivant :
– le souci de l'inégalité d'accès à la culture ;
– la confiance en l'universalité et la validité intrinsèque de la culture qui doit être partagée ;
– la croyance en la possibilité de progresser vers une démocratisation culturelle.

C'est la constatation qu'il ne suffit pas d'être en présence de l'art pour en apprécier la force, et s'en trouver ému, qui a incité à développer ce qu'on a appelé la « médiation culturelle », consistant à multiplier des formes d'interactions entre œuvres et publics.
On sait que les équipements culturels publics sont surtout fréquentés par des personnes déjà initiées, soit par leur formation (diplômes, qualifications), soit par leur origine sociale. Autrement dit, les « incultes » en sont souvent exclus, ainsi que ceux dont les références culturelles et les modes de vie sont différents, ou bien les « pauvres », ou encore nombre de ceux que nous disons « issus de l'immigration » et que nous ne pouvons désigner, en France, autrement que par l'euphémisme de « minorités visibles ».
Si l'ouverture à tous les publics reste l'objectif majeur de l'ensemble des directions sectorielles du ministère de la culture, la mission pour le développement des publics oriente particulièrement son action à destination des publics les plus éloignés de la culture, pour lutter contre les discriminations, et favoriser l'intégration. La préoccupation de démocratisation culturelle consiste à aider des publics éloignés des sources culturelles pour des raisons physiques, psychologiques ou sociologiques. […]

La vie culturelle, dans ses dimensions les plus immédiates et les plus concrètes (un son, une image, un vêtement, un festival, un concert…) participe de très près à la « cohésion sociale » – elle n'est plus, alors, le vœu pieux adapté à la rhétorique de la langue de bois. La diversité culturelle n'a pas encore dit son dernier mot. C'est au contraire dans la « culture au pluriel » (Michel de Certeau) qu'elle puisera l'audace de nouvelles formes d'œuvres encore inédites, toujours surprenantes, toujours, comme on dit, « en avance sur leur temps », parce qu'elles le préfigurent.

Ariane Salmet
Ministère de la culture et de la communication
Délégation au développement et aux affaires internationales
Chef de la mission pour le développement des publics
http://www.culture.gouv.fr/culture/div-culturelle/5-salmet.html

DOCUMENT 8

Présentation des structures appartenant aux réseaux, programmes et labels du spectacle vivant sur la Région Centre-Val de Loire

SMACS	Descriptif
Le Chato d'O *A Blois*	- La diffusion de concerts de musiques actuelles. - L'aide à la création et à la promotion des artistes locaux. - La mise à disposition de salles de répétitions. - L'enregistrement professionnel en studio. - La sensibilisation aux musiques actuelles. - Le développement et la promotion des activités et événements artistiques en partenariat avec l'ensemble des acteurs culturels du territoire.
L'Astrolabe *A Orléans*	- Dispose de deux scènes (l'Astro et l'Astroclub). - Une programmation régulière d'artistes. - Les « ateliers scène », d'une durée d'une 1/2 journée, sont à disposition des groupes amateurs afin de les aider à acquérir les compétences nécessaires à la maîtrise de la scène (disposition scénique, travail son et lumière…). - Les « résidences filages », d'une durée de 2 à 5 jours, consistent à mettre à disposition d'un groupe une scène équipée (son et lumière) dans le cadre de la préparation et de la création de son spectacle, dans des conditions techniques et scéniques optimales. - Divers projets sont proposés aux publics scolaires, aux étudiants, aux personnes en situation de handicap et aux personnes incarcérées.
Le Petit Faucheux *A Tours*	- Soutenir la création Jazz et les musiques improvisées par une diffusion régulière, dans et hors les murs, avec des résidences de création et des festivals (Émergences, en novembre avec Jazz à Tours, Super Flux, en mars avec Le Temps Machine, Ecoute-Voir, en janvier avec la Compagnie Marouchka et Chinon en jazz, en juin avec la Ville de Chinon et le Conseil Départemental). - Accompagner les artistes par des aides à la création, des rencontres avec des professionnels ou encore en accueillant des répétitions. - Actions de sensibilisation et de développement des pratiques artistiques auprès des publics. - Développer une communauté d'internautes autour de son activité. Le Petit faucheux a par ailleurs développé des partenariats avec l'école Jazz à Tours, le département musique et musicologie de l'Université François-Rabelais et le Conservatoire à Rayonnement Régional faisant ainsi de Tours un pôle Jazz unique en France.
Temps Machine A Joué-les-Tours	- Actions liées à la découverte du secteur professionnel : visites adaptées de la structure, présentation de son fonctionnement et de son équipe, interventions en classe pour présenter ce milieu professionnel. - Actions liées à la pratique : ateliers musiques actuelles, restitution d'ateliers… - Actions liées aux artistes : rencontres en classe, rencontres avec des artistes lors des temps de répétition ou de résidence, interviews. - Actions liées à la diffusion : programmation de concert Jeune Public sur des temps scolaires et/ou extra-scolaires.

DOCUMENT 8 (suite)

Autres Structures	Descriptif
Scène Nationale La Halle aux grains A Blois	*Scène nationale depuis 1993, fait partie du réseau des soixante et onze scènes nationales labellisées par le Ministère de la Culture et de la Communication. Elle a pour mission d'assurer :* - Le soutien à la création artistique (production et coproduction) de référence nationale voire internationale dans l'un ou l'autre domaine de la culture contemporaine, - la diffusion pluridisciplinaire de spectacles vivants : théâtre, danse, musique, cirque, arts de la scène représentant les principaux courants de la création actuelle avec une attention particulière aux nouveaux talents, - la mise en œuvre d'actions favorisant la présence des artistes sur le territoire et le développement de l'offre culturelle auprès des populations. Chaque saison, elle présente en moyenne 40 titres de spectacles différents (théâtre, danse, musique, cirque, jeune public, etc.) pour environ 90 représentations et accueille plus de 20 000 spectateurs. Au-delà de sa programmation, elle développe un large éventail de projets d'actions culturelles visant à la sensibilisation du plus grand nombre d'habitants au spectacle vivant. Des spectacles « hors les murs » sont régulièrement présentés en étroite collaboration avec les communes de l'agglomération et du département.
2 centres d'Art Dramatique *A Orléans et à Tours*	L'enjeu est de rendre accessible à tous un répertoire universel. Le principe de fonctionnement des CD (centres dramatiques) est simple : ils réunissent une troupe permanente qui va au-devant du public d'un territoire en organisant des tournées destinées à présenter au plus grand nombre le répertoire du théâtre universel classique et contemporain. Les choix de programmation se font dans un esprit d'équilibre et de variété (textes de répertoire - textes contemporains, français et étrangers), dans le souci de faire écho aux tendances fortes de la production théâtrale en France. Les CD souhaitent poursuivre et développer la politique d'ouverture.
2 Centres chorégraphiques nationaux *A Orléans et Tours*	Les CCN sont chargés d'accueillir des compagnies dans leurs studios, de soutenir leurs projets de production et de diffusion. Chaque CCN doit assurer au moins trois des quatre missions de création, diffusion, accueil et formation. Cependant, les actions de chacun de ces centres doivent s'intégrer dans les activités culturelles de leurs régions et l'identité de chaque CCN dépend directement de la personnalité et des projets artistiques des directeurs : - La création d'œuvres chorégraphiques par les compagnies ou ballets dirigeants ; - La diffusion de ces œuvres, au niveau local, régional, national et international ; - La sensibilisation des publics à l'art de la danse ; - La formation.

Sources : Extraits des sites internet des structures présentées

DOCUMENT 9

Fréquentation des Bains Douches 2014-2015

Nombre d'entrées : 12 000 dont 5 000 pour le festival l'Air du Temps

Répartition géographique :

Territoire	Nombre d'entrées	%
Communauté de Communes	3 600	30
Département du Cher	6 000	50
Département de l'Indre	2 160	18
Autre	240	2

Répartition par âge :

Âge	%
Moins de 40 ans	25
Plus de 40 ans	75

Concernant les CSP, les catégories qui font le plus d'entrées sont les employés, les professions intermédiaires et les retraités (50 % du total).

Les scolaires (écoliers, collégiens et lycéens) représentent environ 2 000 entrées.

DOCUMENT 10

Article de presse, Le Berry, 27 mai 2015

leberry.fr

Les Bains-Douches en quête d'autres sources de financement

Les Bains-Douches sont actuellement à la recherche de nouvelles sources de financement pour compléter celles du public. La structure, scène nationale de musiques actuelles, fait ainsi appel aux entreprises privées et aux particuliers.

C'est un créneau vers lequel les Bains-Douches se tournent de plus en plus.

La structure culturelle de Lignières tente de mettre en place des partenariats avec des entreprises privées pour avoir d'autres sources de financement que les aides publiques. Elle signe ainsi des conventions, comme c'était le cas, hier, avec un établissement bancaire coopératif.

« Le recul des financements publics est problématique »

« Le recul des financements publics dans le domaine de la culture est problématique pour les organismes à vocation culturelle, explique le directeur des Bains-Douches, Jean-Claude Marchet. Ce qui, à terme, peut créer des problèmes sur l'emploi. » Surtout lorsqu'on est implanté en milieu rural.

Les Bains-Douches, qui emploient six personnes à temps plein et de nombreux intermittents lors des concerts tout au long de la saison et du festival l'Air du Temps, ne sont, pour l'heure, pas concernés. Mais la structure cherche tout de même des financements via des partenariats avec des sociétés privées et des dons de particuliers. « Cela représente déjà 30.000 à 35.000 euros par an », indique Jean-Claude Marchet.

Une somme qui vient se greffer au budget annuel de 700.000 euros, et dont l'État apporte son soutien à hauteur de 90.000 euros. « Nous bénéficions aussi des aides de la commune de Lignières, de la Région Centre-Val de Loire, du conseil départemental du Cher et de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher, détaille le directeur des Bains-Douches. À cela, s'ajoutent des aides du Centre national de la chanson des variétés et du jazz, de la Sacem et de l'Administration des droits des artistes et musiciens interprètes (Adami). Les partenariats avec des entreprises privées et les dons de particuliers viennent compléter nos sources de financements. Ces derniers ont une part importante et vont prendre de l'ampleur. »

Le financement participatif, « crowdfunding (1) », est aussi à développer pour certaines actions : « Nous l'avions fait pour acheter un piano aux Bains-Douches. C'est quelque chose à renouveler », souligne la structure culturelle.

Yassine Azoug

(1) : Le *crowdfunding* ou financement participatif est un nouveau mode de financement de projets par le public. Il permet de récolter des fonds - généralement de faibles montants - auprès d'un large public en vue de financer un projet artistique (musique, édition, film, etc.) ou entrepreneurial. Les opérations de *crowdfunding* peuvent être des soutiens d'initiative de proximité ou des projets défendant certaines valeurs.

https://acpr.banque-france.fr/agrements-et-autorisations/le-financement-participatif-crowdfunding.html

Grille d'évaluation

Capacités évaluées :

C10-Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en développement et animation des territoires ruraux pour faire face à une situation professionnelle :

C 10.4- Répondre à une commande professionnelle

Questions	Critères	Note
Analyser la contribution des « Bains Douches » à l'animation et au développement du territoire rural.	Identifier les spécificités d'un territoire rural. Réaliser un diagnostic partiel d'un service en territoire rural.	**/5**
Proposer une méthode de projet permettant d'atteindre l'objectif d'élargissement des publics à l'échelle de la communauté de communes.	Mettre en œuvre un projet en territoire rural.	**/7**
Sélectionner un nouveau partenaire financier susceptible de soutenir ce projet (en justifiant votre choix) et proposer un argumentaire visant à le convaincre de soutenir l'action.	Identifier les acteurs d'un territoire rural. Développer un argumentaire.	**/4**
Proposer une piste possible de développement de la structure, qui engage un partenariat avec une autre structure culturelle, à l'échelle de la région Centre – Val de Loire.	Contribuer au développement d'un service en territoire rural.	**/4**